



Fonctionnaire de police en accident de travail

Par **louloute21**, le **11/02/2011** à **21:04**

fonctionnaire de police et victime d'un accident de la route dans le cadre du travail en 2002, j'ai subi 6 interventions sur le pied et ai des sequelles qui m'empechent de reprendre mon travail meme dans un bureau. je suis mere de 4 enfants j'ai 18 ans d'administration police et je prends ma retraite anticipée en juin 2011 suite à mon état de santé sans avoir demander une mise en retraite pour invalidité ai je bien fait? merci de me répondre rapidement. Je vous informe avoir repris mon travail par intermitence depuis 2003 et etre à nouveau arrêtée pour accident de travail et interventions chirurgicales. 3 ligamentoplasties 3 peignages du tendon d'achille 1 phlébite 1 nécrose 1 algodystrophie et actuellement une fibromyalgie. je suis en soin en piscine kiné tens sur mon pied. j'ai fait appel à un avocat deux experts et l'administration est en assignation car elle me doit 30000 euros dans le cadre de la loi du 5 juillet 2005 badinter. on n'a retenu que 4 pour cent d'invalidité et après